Vrai ou faux ? Justifiez vos réponses.

a. Toute évaluation des actifs se fait en tenant compte uniquement de la valeur actualisée du bien. b. Les règles d'évaluation des actifs immobilisés sont fixées par IAS 2 et doivent être réalisées par la méthode du coût actuel.

c. La méthode d'évaluation par la valeur actuelle permet une meilleure vision économique des actifs en comptabilisant le bien pour la valeur des entrées futures de trésorerie que le bien génère.